AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 60 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

Le 22 Septembre 1980

Edition spéciale

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT

POU de SAN JOSE - Région de PERPIGNAN

L'essaimage des larves de 3ème génération est en cours.

La lutte contre ce ravageur est obligatoire dans les communes du Roussillon reconnues contaminées et celles déclarées en zone de protection à savoir :

Argelès sur Mer, St Génis des Fontaines, Villelongue de la Salanque, Sainte Marie de la Mer, Elne, Alenya, Ortaffa, Saint André, Palau del Vidre, Villeneuve de la Rivière, Bompas et Perpignan.

Utiliser une spécialité à base de méthidathion (Ultracide 20) à 40 g m.a./hl.

Réaliser deux applications à 10 - 12 jours d'intervalle.

Respecter strictement le délai d'emploi avant récolte qui est fixé à 15 jours.

Si la récolte n'est pas terminée (pommes - poires - coings), attendre la fin de celle-ci pour réaliser le 1er traitement.

l'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 22 septembre 1980 - 250 exemplaires.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : J. THIAULT d'inscription P P 531 A.D

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE

L'amélioration des conditions climatiques et le nombre de papillons capturés engagent à conseiller une protection permanente des fruits.

Le choix doit être effectué parmi les produits suivants :

Produit	Délai
- azinphos 40 g m.a./hl	délai d'intervention : 15 jours avant récolte
- fénitrothion 50 g m.a./hl	" "
- méthidathion 40 g m.a./hl	" "
- phosalone 60g m.a./hl	" "
- carbaryl 120 g m.a./hl	" 7 jours avant récolte
- méthomyl 62,5 g m.a./hl	" "
- mévinphos 50 g m.a./hl	" "
- dichlorvos 125g m.a./hl	" 5 jours avant récolte
- décaméthrine 0,75g m.a./hl	sans délai avant récolte

N.B. - Aucun produit est doté d'une rémanence supérieure à 12 jours.

La protection doit être effectuée également en pépinières et sur jeunes arbres.

OIDIUM

La protection contre l'Oïdium de l'abricotier et du pêcher doit être renforcée notamment après récolte.

OLIVIER

TEIGNE

Une forte activité de la Teigne est enregistrée par le piégeage. Un traitement à l'aide de carbaryl (125 g m.a./hl) ou de bacillus thuringiensis (dose selon spécialité) est préconisé. On pourra employer le diméthoate (50 g m.a./hl) en absence de cochenilles.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU TOMATE

La protection contre le Mildiou s'impose. Les risques d'épidémie sont fort importants dans la vallée du Rhône

- chlorothalonil 150 g m.a./hl
- dichlofluanide 100 g m.a./hl
- manèbe 200 g m.a./hl
- mancozèbe 160 g m.a;/hl

L'association manèbe + zinèbe a également une autorisation de vente.

TEIGNE du POIREAU

Maintenir la protection contre ce ravageur qui constitue en Languedoc un danger permanent.

l'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION

V. LAGAUDE

Tirage du 11 juillet - 1200 exemplaires.

ZEUZERE du POIRIER

Les mesures de protection contre ce ravageur dont les chenilles creusent des galeries dans les jeunes rameaux se situent en juillet. Deux applications sont à réaliser à 15 jours d'intervalle à l'aide de :

- azinphos éthyl	40 g m.a./hl
- diéthion	100 g " "
- fenthion	75 g " "
- méthidathion	30 g " "
- phosalone	60 g " "

Grâce à sa grande persistance d'action et à des possibilités de "rattrapage" les spécialités à base de mévinphos (50 g m.a./hl) assurent une protection valable avec une seule intervention réalisée vers le 25 juillet.

COSSUS

Autre ravageur du bois mais dont les activités sont localisées le plus souvent à la base des troncs des arbres jeunes ; les chenilles de Cossus sont combattues par des pulvérisations à base d'oléoparathion mettant en jeu 50 g de parathion par hectolitre.

Le traitement dont la réalisation demeure exceptionnelle est à réaliser sur le pied des arbres menacés entre le 15 juillet et le début d'août. Deux applications successives sont nécessaires pour couvrir la période de ponte.

MINEUSES des FEUILLES de POMMIER

Ces insectes vivent, durant leur stade larvaire (chenille) dans l'épaisseur des feuilles. Les "mines", dont la forme diffère suivant les espèces en cause, peuvent être nombreuses et entraver le fonctionnement normal du feuillage. Les chenilles sont susceptibles de se réfugier dans la cavité pédonculaire des pommes, pour se nymphoser. Leur présence a été évoquée en 1979 pour arrêter nos exportations.

Les dommages de seconde génération seront prévenus en recourant à des spécialités à base d'azinphos ou de méthomyl durant le mois de juillet. Deux applications s'imposent à 15 jours d'intervalle pour tenir compte de l'échelonnement de la période dangeureuse.

Elles permettront de contrôler l'évolution du Carpocapse et autres ravageurs des pommes.

ACARIENS

Les colonies de ces ravageurs peuvent, en juillet, devenir très nombreuses et denses et altérer grandement le fonctionnement du feuillage, des pommiers en particulier.

Sans attendre un stade trop ultime il convient d'intervenir pour réduire les populations présentes. Les acaricides sont nombreux et variés. Tant que la poussée végétative se maintient l'usage d'acaricide à action pénétrante et systémique est recommandable. Au-delà, les spécialités actives contre les oeufs et les formes mobiles s'imposent. Respectez les délais d'emploi avant récolte.

.../...